



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/12/2025

Publication :  
le 29/12/2025

### **SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**Délibération n° D-2025-374**

**Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget Principal et  
Budgets annexes - Année 2026**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame BOUTRIT Sophie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025**

Délibération n° D-2025-374

**Direction des Finances**

**Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget Principal et Budgets annexes - Année 2026**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, l'article D.2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- approuver le rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGE**



# Débat d'orientations budgétaires 2026

Budget principal et budgets annexes

*Conseil Municipal du 18 décembre 2025*



### Présentation des orientations budgétaires



#### Rappel des objectifs du DOB

- Le débat d'orientations budgétaires se tient dans les dix semaines précédant le vote du budget.
- Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2026.

Le Rapport d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ✓ *Le contexte économique et social,*
- ✓ *Les impacts des Lois de Finances 2025 et 2026 sur le budget des collectivités locales,*
- ✓ *Les décisions nationales relatives aux dépenses et recettes des collectivités.*



#### Plan de la présentation

1. Des **incertitudes sur le plan géopolitique, économique et budgétaire** qui pèsent toujours la préparation du budget.
2. La poursuite d'une politique budgétaire résolue pour le maintien **des services publics** et les **investissements nécessaires** pour la ville.
3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires.
4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise.
5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention portée aux conditions de travail.

# 1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au projet de loi de finances 2026

## A. La situation des finances locales en 2026 soumises aux aléas de facteurs exogènes

La croissance mondiale en recul	Une inflation en baisse	Le déficit et la dette publique	Des taux d'intérêt élevés	Situation sociale et emploi
<p>L'économie mondiale a connu de fortes tensions en 2025 notamment sur les droits de douanes imposés par les Etats-Unis. Les marchés ont montré une certaine résilience avec des anticipations sur les échanges commerciaux. Néanmoins, il demeure beaucoup d'incertitudes compte tenu de l'intensification des mesures protectionnistes qui pourraient s'instaurer à l'échelle mondiale. Le FMI et l'OCDE prévoient une croissance qui se ralentit de 3,2 % en 2025 à 2,9 % en 2026*.</p> <p>Concernant la France, ces organismes internationaux et la Banque de France estiment que la croissance sera faible de l'ordre de 0,6 / 0,7 % en 2025 et de 0,9 % en 2026 (contre 1,1 % en 2024)*.</p>	<p>Avec une nouvelle baisse de ses taux directeurs au 1<sup>er</sup> semestre 2025, la BCE estime que l'inflation de la zone euro se situerait autour de 2,1 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027. La Banque de France prévoit l'inflation française autour de 0,9 % / 1 % fin 2025 et à 1,3 % en 2026*.</p> <p>La prévision d'inflation a un impact sur les ressources fiscales des communes mais aussi sur leurs dépenses.</p>	<p>Selon le PLF 2026, les prévisions de déficit public demeurent très élevées autour de 5,4 % du PIB pour 2025 et de 4,7 % pour 2026. Le ratio de dette publique est évalué à 115,9 % du PIB pour 2025 et 117,9 % pour 2026.</p> <p>Néanmoins, sur ces 115,9 %, la dette des administrations publiques locales ne représente que 7,7 %, niveau quasiment identique à celui des administrations de sécurité sociale (8,7 %).</p>	<p>Afin de soutenir la croissance européenne et maîtriser l'inflation, la BCE est intervenue à plusieurs reprises en 2025 en baissant ses taux directeurs ramenés à 2 % pour le taux de dépôts de référence.</p> <p>Néanmoins, malgré ces interventions, la France subit de forts taux d'intérêt, compte tenu de son instabilité politique et les perspectives négatives sur les marchés financiers. D'ailleurs, deux agences de notation ont abaissé sa note à A+ (stable) et une a maintenu le AA3 (négative).</p> <p>Aussi, les taux d'intérêt restent élevés pour l'ensemble des Français et des collectivités territoriales.</p> <p>Pour 2026, les taux pourraient être en légère progression avec un contexte économique conciliant. Le livret A devrait être ramené à 1,5 % en début 2026.</p>	<p>Le taux de chômage a légèrement augmenté en 2025 autour de 7,7 %. Malgré un contexte incertain, en lien avec les débats parlementaires du PLF 2026 sur la fiscalité des entreprises, l'activité économique continue de progresser, de manière différenciée selon les secteurs concernés.</p> <p>La confiance des ménages se redresse sur cette fin de 2025. Un certain nombre d'entre eux envisagerait des achats importants. Cependant, une majorité reste dans l'expectative et préfère épargner.</p> <p>Par ailleurs, le niveau de précarité reste élevé pour de nombreux foyers qui n'arrivent pas à payer leurs factures notamment énergétiques.</p>

\* L'ensemble des données de croissance et d'inflation sont celles communiquées en septembre et octobre 2025

# 1. Une prospective financière liée au contexte macro économique et au projet de loi de finances 2026

## B. De nouveaux efforts conséquents demandés aux collectivités territoriales

### PLF 2026 et Loi de finances 2025 : Principales mesures affectant les budgets communaux

Des dotations et compensations en berne	Des ressources moindres pour financer l'investissement	Le renouvellement du mécanisme de ponction DILICO impactant 3 614 communes dont la Ville de Niort	La participation renouvelée au redressement des caisses de retraite des agents territoriaux
<ul style="list-style-type: none"><li>La DGF est quasi constante à hauteur de 32,58 Md€. Cependant, le changement de calcul du potentiel financier va modifier les dotations perçues pour certaines communes.</li><li>La baisse de 789 M€ du prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des impôts économiques va réduire les compensations d'exonération de taxe foncière perçues par la commune.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement, mettant fin à la recette en fonctionnement.</li><li>La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui devrait fusionner la DSIL, le fond vert et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enveloppe dédiée à ce fonds serait réduite de 200 M€ par rapport à 2025.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques de l'ordre de 2 Md€, impactant un nombre plus important de collectivités qu'en 2025.</li><li>Une contribution qui va réduire significativement l'autofinancement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Hausse des cotisations employeurs en faveur de la CNRACL sur 3 voire 4 ans. L'augmentation représente 3 points des cotisations annuelles pour 2026 (dispositions de la Loi de finances de la sécurité sociale 2025).</li></ul>

## 2. Orientations générales pour la Ville de Niort : anticiper, maîtriser et investir

### A. Principales orientations budgétaires 2026 en matière de politiques publiques

#### Elaborer un budget cohérent malgré les incertitudes

- L'incertitude majeure concerne le contexte politique national et l'adoption du PLF 2026 dans un calendrier donnant de la visibilité aux collectivités.
- Cela implique de débattre des orientations budgétaires avec un manque de visibilité quant aux mesures définitives qui vont impacter les budgets locaux. Aussi, le présent rapport est construit à partir d'informations connues à date.
- Le budget 2026 devra dès lors être ajusté en cours d'année, en fonction des dispositions nationales définitives.

#### Continuer à maîtriser nos dépenses pour atténuer les effets des mesures nationales

- Porter une action de maîtrise sur le volume des dépenses strictement nécessaires pour le bon fonctionnement du service public. Cela concerne, en 1<sup>er</sup> lieu, les charges à caractère général.
- Présenter une trajectoire exigeante de stabilité des effectifs malgré les hausses exogènes.
- Adapter la politique tarifaire à l'évolution des coûts, tout en restant attentifs aux situations des familles les plus modestes.

#### Préserver nos actions de services publics et de soutiens aux acteurs sociaux et associatifs...

- Par une préservation du budget du CCAS lui permettant d'agir dans les secteurs :
  - de l'action sociale ;
  - de la petite enfance ;
  - du maintien à domicile ;
  - de l'intervention sociale ;
  - de la médiation.
- Par la stabilité du soutien au monde associatif via des subventions financières et en nature

#### Assurer un programme d'investissements soutenable pour la Ville

- Après avoir mené des programmes ambitieux de transformation urbaine et d'amélioration du cadre de vie dont les résultats sont visibles, la Ville doit préserver sa capacité à agir dans un contexte financier fortement modifié.
- En 2026, la Ville poursuivra ses opérations dans les domaines suivants :
  - urbanisme et habitat ;
  - espaces et bâtiments publics ;
  - éducation / jeunesse ;
  - sport / culture.

## 2. Orientations générales pour la Ville de Niort : anticiper, maîtriser et investir

### B. Principales orientations budgétaires 2026 en matière de stratégie financière

#### Assurer la stabilité des taux d'imposition

Les taux des impôts directs locaux perçus par la Ville n'ont pas augmenté depuis 2014 et n'augmenteront pas en 2026.

Les Niortais ne doivent pas supporter la perte de recettes fiscales prévues dans le PLF 2026. Celle-ci sera compensée par l'optimisation d'autres recettes et des baisses de dépenses.

#### Poursuivre les programmes d'investissements

Les opérations d'importance et de transformation urbaine s'étalent sur plusieurs années et sont donc traitées par la voie budgétaire des autorisations de programme/ crédits de paiement permettant ainsi d'optimiser ces engagements financiers.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des investissements permet de gérer au plus près le pilotage des moyens financiers et humains disponibles.

Au-delà des grands projets structurants, il s'agit d'assurer le maintien en condition opérationnelle des équipements municipaux.

#### Contenir les dépenses de fonctionnement

La contrainte du PLF impose de contenir les dépenses de fonctionnement afin de dégager un niveau d'épargne suffisant permettant de financer les services publics et les investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Cette limitation de la dépense sera réalisée sans dégrader les actions des services publics en faveur des Niortais.

#### Maîtriser le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt, dans un contexte de hausse des taux, doit être mesuré. Sa maîtrise, tout en assurant un programme d'investissement réaliste, est une stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années qui porte ses fruits. La solvabilité est désormais considérée comme excellente (capacité de désendettement en dessous du seuil de 7 ans). Elle permet à la Ville de disposer d'une capacité d'investissement significative.

## 2. Orientations générales pour la Ville de Niort : anticiper, maîtriser et investir

### C. Des orientations budgétaires complexes à déterminer avec les impacts du PLF 2026\* et de la loi de finances de la sécurité sociale 2025

L'impact estimé du PLF 2026  
et de la loi de finances de la sécurité sociale 2025

1,84 M€

#### Une perte de recettes importante

##### Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des impôts économiques

=> impact pour la Ville de Niort : une réduction de - 330 K€ sur les compensations d'exonération de taxe foncière

##### FCTVA : suppression pour les dépenses de fonctionnement

=> impact pour la Ville de Niort : un manque à gagner de 70 K€.

#### Une hausse de dépenses conséquente

##### Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

=> impact pour la Ville de Niort estimé à 810 K€. Pour mémoire, la Ville a provisionné en 2025 près de 120 K€ pour atténuer les effets du DILICO.

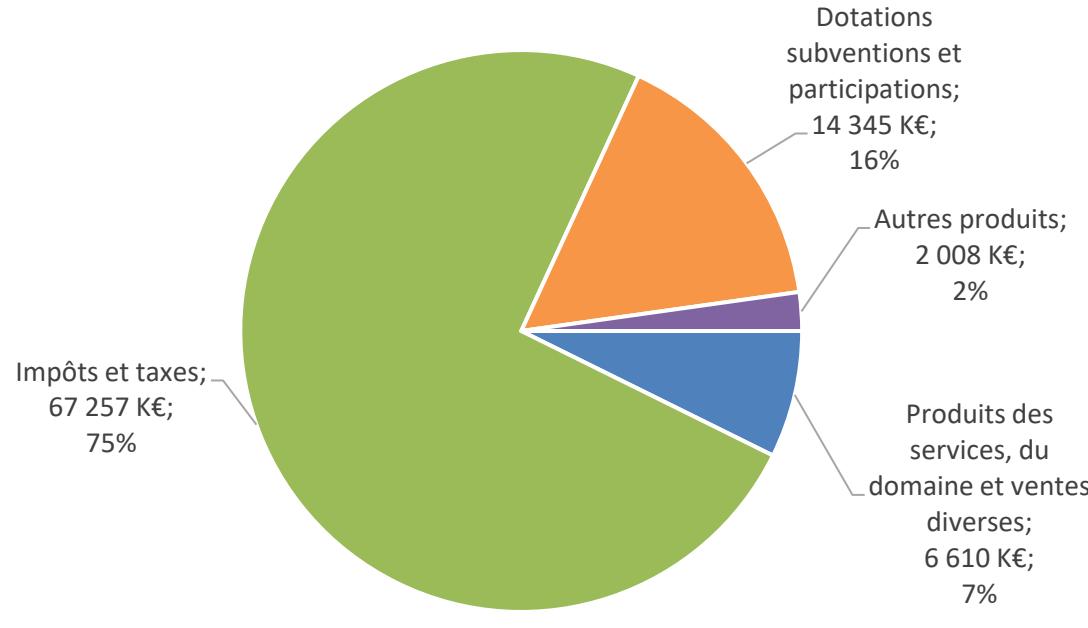
**Hausse contrainte des cotisations sociales** : Ajout de 3 points sur les cotisations employeurs (CNRACL) conformément à la loi de finances de la sécurité sociale de 2025.

=> Impact : une contribution de plus de 640 K€ dont 632 K€ pour le budget principal de la Ville de Niort.

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026 estimées à 90 220 K€



#### Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont estimés à 6 610 K€, en augmentation par rapport au BP 2025 de + 282 K€ (+ 4,5 %) avec notamment :

- une augmentation de 1 % en moyenne des tarifs à hauteur de l'inflation supportée par la Ville pour le maintien des services au public.
- la dynamique de fréquentation plutôt active de certaines activités (stationnement, sports et loisirs) et mesurées pour d'autres (centres de loisirs et activités périscolaires).
- une optimisation des contributions des budgets annexes au profit du budget principal.

#### Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont évalués à 67 257 K€ contre 67 186 K€ au BP 2025 soit une hausse de 71 K€ (+ 0,1 %) :

- Les recettes des impôts directs locaux seront prévues à hauteur de 59 050 K€ en augmentation de 482 K€ (+ 0,8 %) par rapport au BP 2025. Cela s'explique par une hausse anticipée du fait de la revalorisation légale des bases (IPCH estimé + 0,8 %) ; et ce, sans augmentation des taux ;
- l'attribution de compensation est prévue pour 4 300 K€ soit une diminution de 200 K€ par rapport au BP 2025. Il n'est pas prévu de nouvelles mutualisations de services pour 2026. La baisse de la réfaction de l'attribution de compensation versée par la CAN est calculée sur la base des organisations déjà existantes.
- les droits de mutation sont estimés à 2 200 K€ soit une baisse de 50 K€ par rapport au BP 2025 du fait du ralentissement du marché immobilier.
- la taxe d'accise sur l'électricité est prévue pour 1 110 K€ soit une diminution de 165 K€ par rapport au BP 2025.

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026 estimées à 90 220 K€

##### Dotations et participations

Les dotations et participations seront programmées pour un montant de 14 345 K€, soit une augmentation de 410 K€ (+ 2,9 %) par rapport au BP 2025 incluant notamment :

- les dotations étatiques (dotation générale forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) sont estimées à 10 111 K€ en hausse de BP à BP de 246 K€.
- les compensations pour les exonérations des taxes foncières à hauteur de 1 325 K€ en baisse de 334 K€ de BP à BP, lien avec l'impact du PLF 2026.
- les compensations pour les exonérations de taxes d'habitation estimées à 232,4 K€. Cette nouvelle compensation est issue de la Loi de finances 2025.
- les autres participations (2 677 K€) sont en hausse de 266 K€ ; et ce, même si aucun montant n'a été programmé pour le FCTVA conformément aux dispositions du PLF 2026.

##### Autres produits

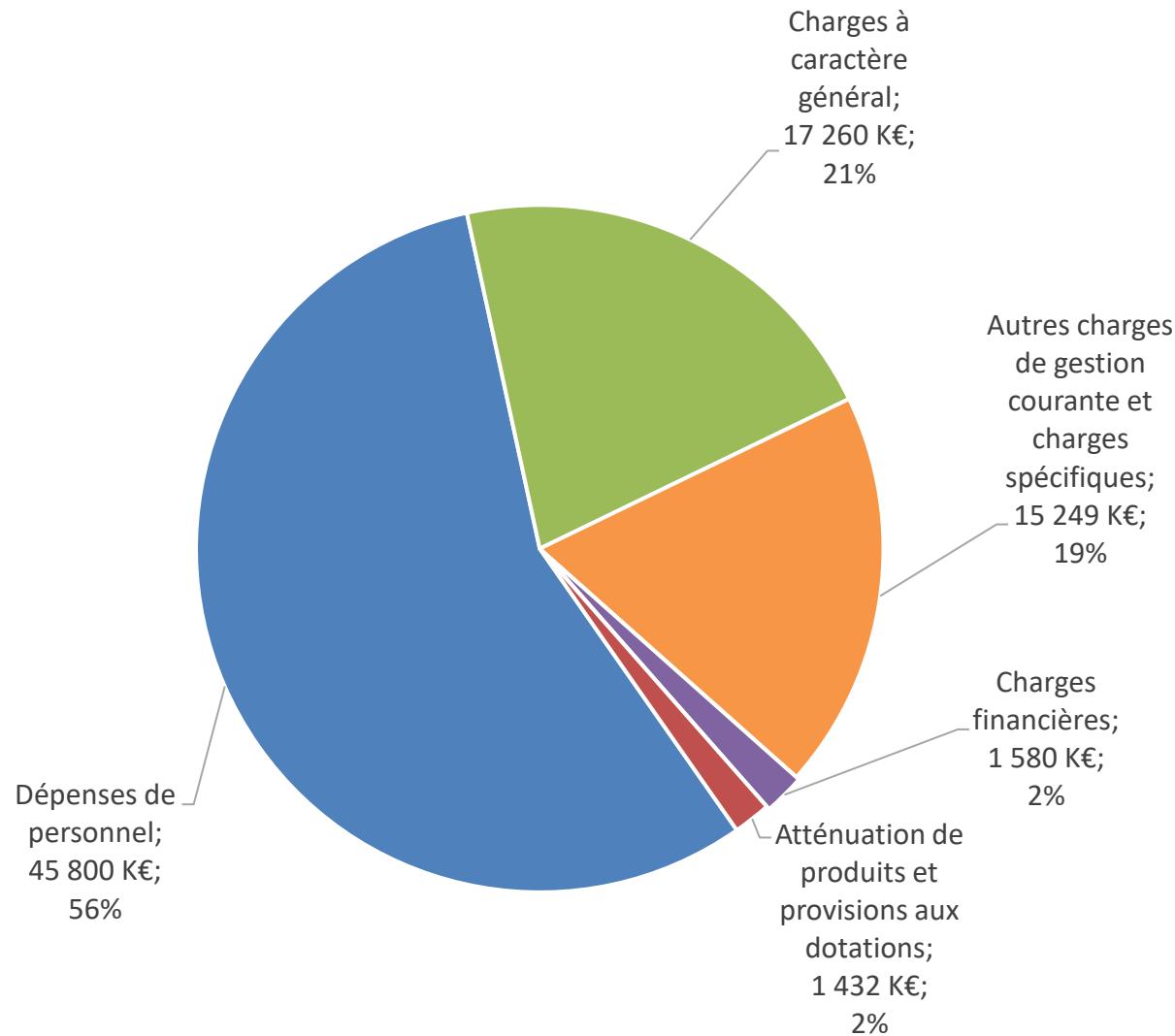
Les autres produits sont estimés à 2 008 K€ en baisse de 169 K€ (- 7,8 %) ; baisse qui s'explique notamment par :

- une programmation moindre de la recette spécifique liée à un échange sur l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (- 232 K€) dont 84 % seront reversés à la CAN conformément au marché d'électricité conclu et aux termes du groupement de commandes.
- la reprise sur provision de 120 K€ pour compenser partiellement l'impact du DILICO.
- les produits financiers estimés à 63 K€ (+ 28 K€) en lien avec le paiement des intérêts de l'avance en compte courant versés à la SEMIE en 2024.

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026 estimées à 81 321 K€



#### Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont évaluées à 17 260 K€ en diminution de 435 K€ (- 2,5 %) par rapport au BP 2025.

Ce poste de dépense entre dans le cadre d'une gestion optimisée des dépenses nécessaires au fonctionnement du service public.

Les principales baisses concernent les consommations énergétiques estimées à 4 288 K€ contre 5 126 K€ au BP 2025 (- 837 K€).

A l'inverse, certains postes sont programmés à la hausse tels que les locations immobilières à 139 K€ (+ 66 K€) et mobilières à 327 K€ (+ 144 K€), les prestations de service à 2 411 K€ (+ 154 K€).

#### Masse salariale

Les dépenses de personnel sont estimées à 45 800 K€ en hausse de BP à BP de 922 K€ (+ 2%) avec :

- la prise en compte d'évolutions mécaniques de la dépense (glissement vieillesse technicité, avancement et promotion, etc.).
- l'impact de la Loi de finances de la sécurité sociale 2025 pour la revalorisation des charges de CNRACL soit + 632 K€.
- la création de la brigade de nuit (+ 397 K€).

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026 estimées à 81 310 K€

##### Autres charges de gestion courante et les charges spécifiques

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 15 215 K€ soit une diminution de 1 006 K€ (- 6,2 %) par rapport au BP 2025 avec notamment :

- les subventions aux organismes privés sont estimées à 4 599 K€ sans diminution à périmètre constant.
- la subvention attribuée au CCAS est maintenue à hauteur de 5 550 K€.
- la subvention d'équilibre pour la RAF stationnement en ouvrage est programmées à 1 141 K€ (- 17 K€ de BP à BP).
- La compensation versée dans le cadre de la DSP MICE et Evènements est prévue à hauteur de 1 720 K€ (- 166 K€ de BP à BP)

Les charges spécifiques concernant les annulations de titres pour 34 K€.

##### Les atténuations de produits et autres dépenses

Les atténuations de produits sont inscrites à hauteur de 1 397 K€, en forte hausse de 1 033 K€ par rapport au BP 2025. Elles concernent :

- les dégrèvements de fiscalité pour 337 K€ (+ 224 K€ de BP à BP).
- le versement pour le Fonds péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) programmé à l'identique de 2025 pour 250 K€.
- l'impact du DILICO prévu à hauteur de 810 K€. Ce montant sera revu en fonction du PLF 2026 définitivement adopté.

Les provisions aux dotations évaluées 35 K€. Elles concernent les créances douteuses.

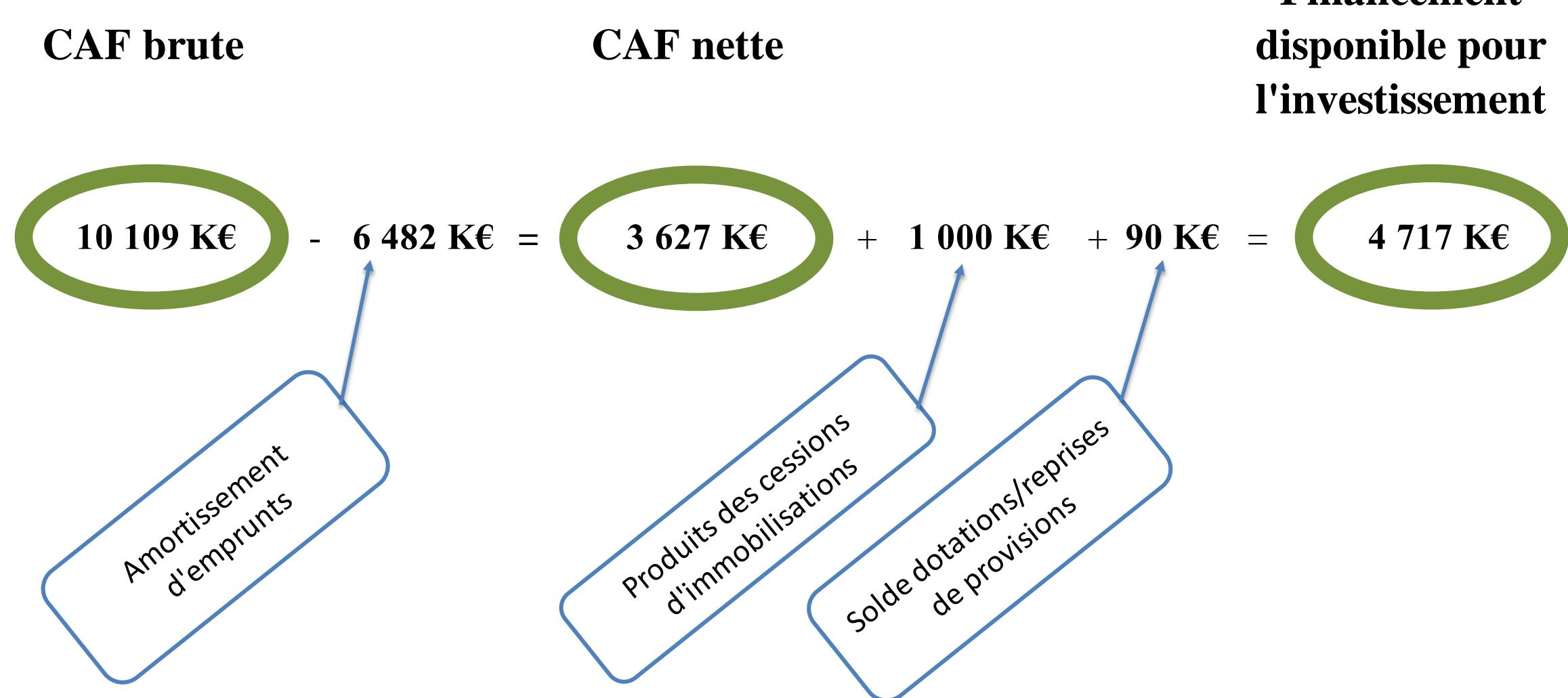
##### Les charges financières

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie d'optimisation de la dette, les charges financières sont évaluées à 1 580 K€ avec une légère baisse de 35 K€ par rapport au BP 2025.

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement :

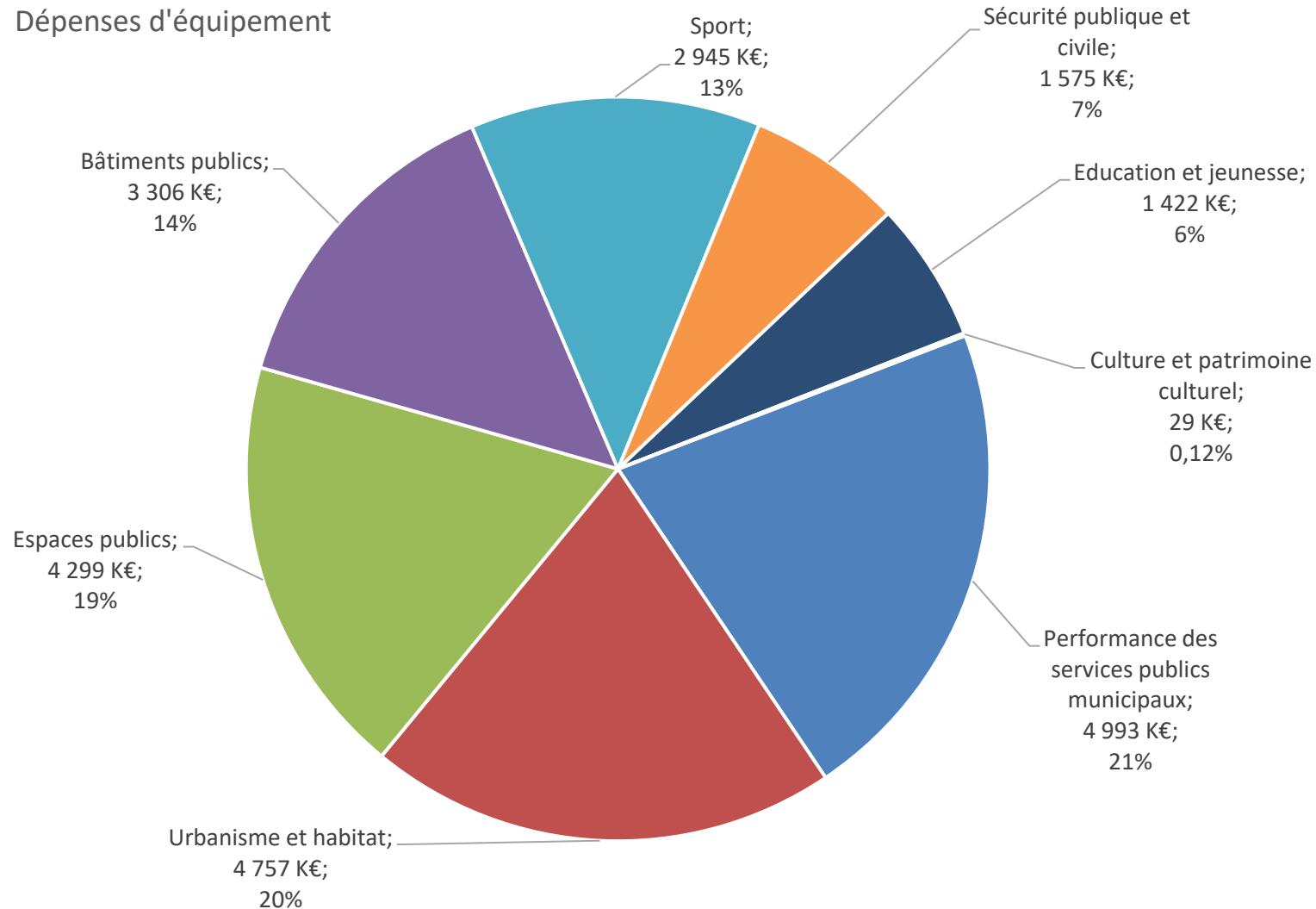


### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Des dépenses d'investissement (23 546 K€ => - 1 203 K€ de BP à BP) principalement portées par les dépenses d'équipement

###### Dépenses d'équipement



###### Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 23 325 K€ (- 1 175 K€ de BP à BP)

###### Les autres dépenses d'investissement

- Versement de taxe d'aménagement à l'Agglo : 75 K€.
- Autres immobilisations financières : 43 K€.
- Avance remboursable pour la RAF Stationnement en ouvrage : 100 K€
- Dépôts et cautions : 3 K€.

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Dépenses d'équipement – Urbanisme / habitat

4 757 K€

Action Foncière : 421 K€

Développement et  
aménagements urbains :

4 274 K€

Habitat : 62 K€



Renouvellement Urbain,  
Pontreau Colline Saint André

2 563 K€



Secteur hôtel de Ville

377 K€



Quartier - Pôle Gare Niort-  
Atlantique

252 K€



Parc Naturel Urbain  
(Bd Main)

300 K€

Dont

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Dépenses d'équipement – Espaces et bâtiments publics

7 605 K€

Accessibilité et handicap :  
600 K€

Attractivité & évènementiel :  
336 K€

Opérations transversales et  
rénovation bâimentaire :  
805 K€

Patrimoines historiques et  
cultuels : 1 565 K€

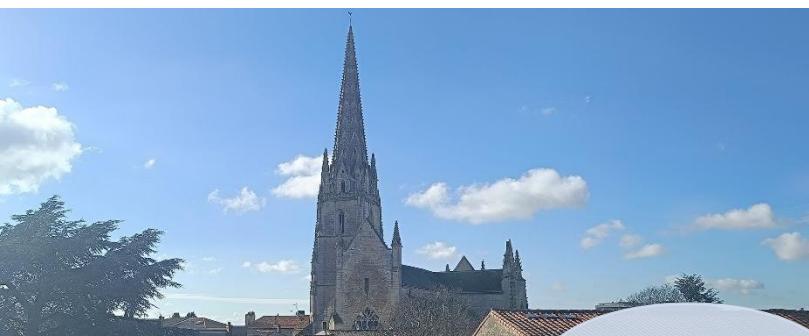
Projets Vie de quartiers: 427  
K€

Espaces publics : 3 872 K€



Projets Vie de quartiers

427 K€



Patrimoine Historique et  
Cultuel (Notre-Dame, Ste-Pezenne)

1 565 K€

Dont



Accessibilité

600 K€



Voirie, éclairage public,  
espaces verts, etc.

3 872 K€

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Dépenses d'équipement – Education/Jeunesse

1 422 K€

Scolaire et périscolaire :

1 357 K€

Jeunesse : 65 K€

Dont



### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Dépenses d'équipement – Sport / Culture et Patrimoine culturel

2 974 K€

Sports : 2 945 K€

Culture et Patrimoine culturel : 29 K€

Dont



Vestiaires

525 K€



Equipements culturels

29 K€



Stades (terrain synthétique, éclairage)

1 705 K€



Salles de sport

715 K€

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Dépenses d'équipement – Performance du service public municipal / sécurité publique et civile

6 568 K€

##### Performance des services publics municipaux: 4 993 K€

- ✓ Système d'information : 1 352 K€
- ✓ Bâtiments municipaux : 1 409 K€

Dont les travaux pour la cité administrative (700 K€) pour le Centre technique Espaces verts (520 K€).

- ✓ Equipements municipaux : 2 232 K€

Notamment 1 432 K€ pour le renouvellement des véhicules et engins comprenant :

- les véhicules (532 K€) dont 232 K€ de véhicules légers et 300 K€ véhicules utilitaires légers.
- les engins (900 K€) dont 440 K€ pour 2 balayeuses.

##### Sécurité publique et civile: 1 574 K€

Dont les travaux pour les nouveaux locaux de la police municipale (400 K€).

Dont les équipements de lutte incendie à l'aérodrome : 640 K€ pour le camion de pompier et 130 K€ pour son bâtiment dédié.



Systèmes d'information

1 352 K€



Modernisation des bâtiments municipaux

1 409 K€



Equipements municipaux

2 232 K€



sécurité publique et civile

1 574 K€

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

##### Les AP / CP : une vision pluriannuelle des grands projets

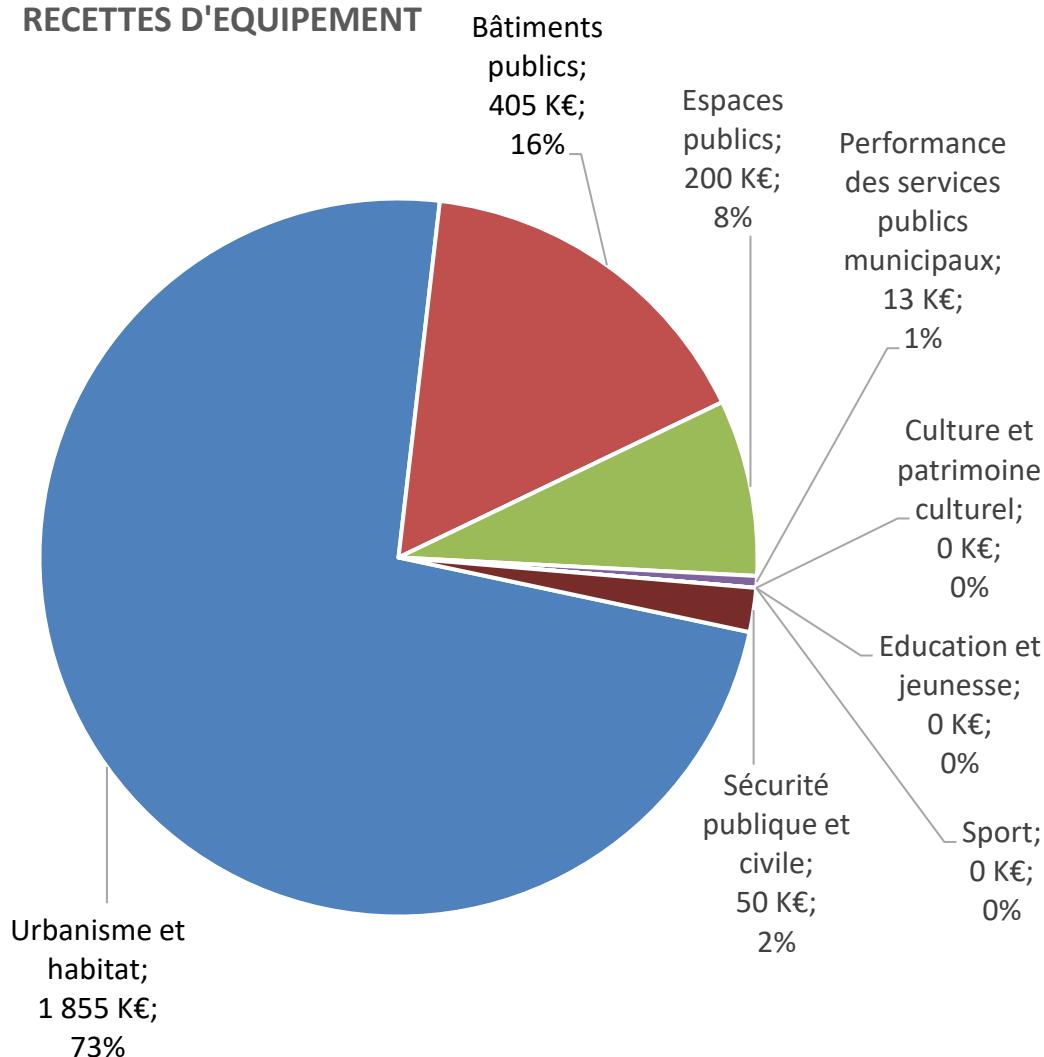
Libellé AP/CP	Année de création	Durée	Volume (en K€)	cumul antériorité (en K€)	Projet BP 2026 (en K€)	Cumul ultérieur (en K€)
Port Boinot	2016	11	22 278	22 263	15	0
ADAP	2016	13	6 614	4 349	600	1 665
Eglise-Notre-Dame	2016	14	4 680	1 067	785	2 828
RU-Pontreau Colline Saint André	2020	10	23 050	11 917	2 628	8 505
CTEVN	2020	10	8 635	108	520	8 007
Secteur Hôtel de Ville	2020	7	6 694	6 317	377	0
Parc Naturel Urbain	2022	6	5 110	2 193	300	2 617
Hôtel de Ville	2022	7	2 794	1 458	80	1 256
Véhicules et Engins	2024	7	7 500	1 252	2 072	4 176
<b>TOTAL</b>			<b>87 355</b>	<b>50 924</b>	<b>7 377</b>	<b>29 054</b>

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes d'investissement (7 648 K€ => - 585 K€) portées principalement par les subventions d'équipement et le FCTVA

##### RECETTES D'EQUIPEMENT



##### Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont estimées à 2 523 K€, en baisse de - 1 269 K€ par rapport au BP 2025. Elles suivent l'avancée des opérations d'équipement.

##### Le FCTVA

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est évalué à hauteur de 2 800 K€. Il est calculé à partir des dépenses éligibles réalisées en 2025.

##### Les amendes de police

Les amendes de police sont estimées à 700 K€, en hausse de 130 K€ par rapport au BP 2025.

##### La taxe d'aménagement

Remboursement de l'avance en compte courant associé accordée à la SEMIE en 2024 pour un montant de 1 000 K€

La taxe d'aménagement est évaluée à 600 K€, en forte baisse de - 400 K€ par rapport au BP 2025, en lien avec la trajectoire constatée du secteur immobilier mais également sur les dernières modifications réglementaires sur modalités de recouvrement de cette recette.

### 3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

#### B. Les hypothèses pour les budgets annexes

##### Crématorium

**Les dépenses réelles d'exploitation** sont évaluées à 760 K€ en augmentation de 32,1 K€ de BP à BP.

Les charges à caractère général sont estimées à 425 K€ en hausse de 34,4 K€ en raison notamment de l'actualisation de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal.

Les charges de personnel sont programmées à hauteur de 330 K€ en légère baisse de - 1,8 K€.

**Les recettes réelles d'exploitation** sont évaluées à 859 K€ en diminution de 58,9 K€.

**Les dépenses réelles d'investissement** sont programmées pour un montant de 342 K€. Elles concernent essentiellement l'AP / CP du Nouveau crématorium :

Montant de l'AP : 9 M€ HT

Montant du CP 2026 : 322 K€

Ce montant concerne notamment la désignation de la maîtrise d'œuvre et le début des études.

##### Pompes funèbres

**Les dépenses réelles d'exploitation** sont évaluées à 94,4 K€ en augmentation de 12,9 K€ de BP à BP.

Les charges à caractère général sont estimées à 50,7 K€ en hausse de 12,9 K€ en raison notamment de l'actualisation de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal.

Les charges de personnel sont programmées pour un montant de 43 K€ à l'identique qu'au BP 2025.

**Les recettes réelles d'exploitation** sont évaluées à 94,4 K€.

### Le budget principal

Au cours de l'année 2025, la Ville aura encaissé :

- **6 000 K€ d'emprunt au titre des restes à réaliser de l'exercice 2024.**

Afin de couvrir le besoin de financement des dépenses d'investissement reportées de 2024, la Ville a contractualisé avec le Crédit Coopératif un emprunt de 6 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,33 %. Ce prêt a été consolidé le 05/04/2025.

- **2 000 K€ d'emprunt nouveaux sur l'exercice 2025.**

Une consultation bancaire est en cours pour la conclusion du prêt qui sera encaissé avant le 31/12/2025.

Compte tenu de la baisse progressive des taux d'intérêt, l'option actuellement étudiée est une diversification de notre portefeuille de contrats, avec la possibilité de bénéficier des options favorables sur le Livret A.

Le volume théorique d'équilibre du BP 2026 est estimé à 12 481 K€. Néanmoins, au cours de l'année 2026, la Ville ne devrait contractualiser à ce stade que 8 000 K€ d'emprunt au titre de l'avancée de ses opérations d'investissement.

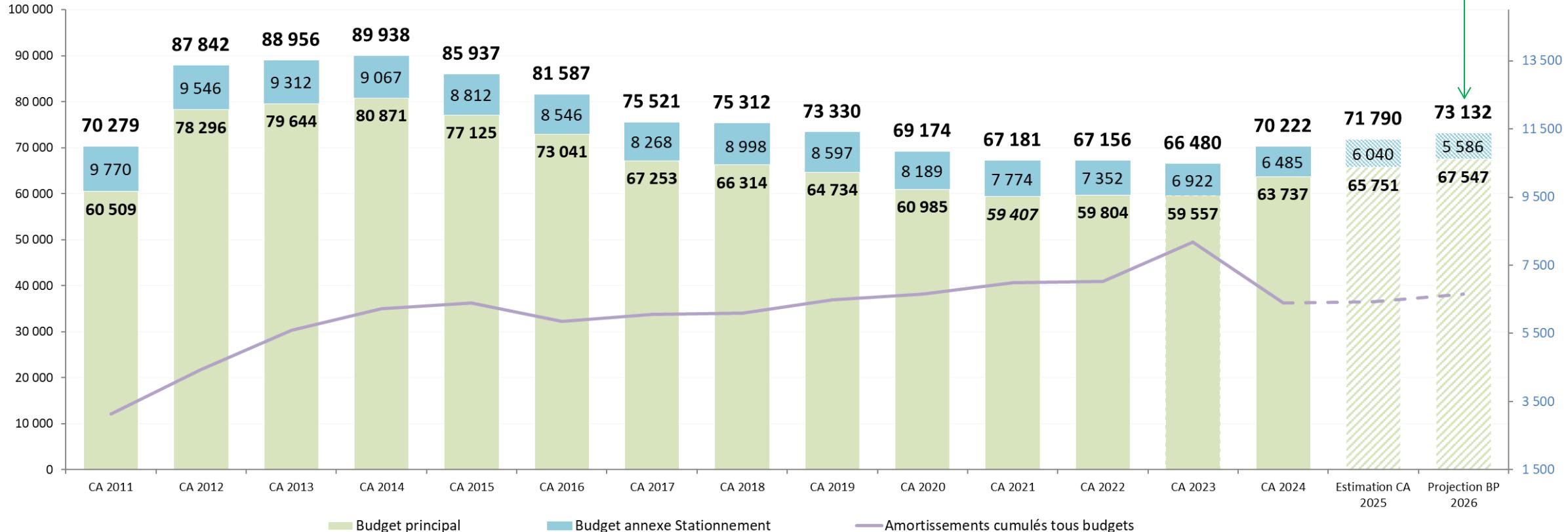
L'encours prévisionnel de la dette au 31 décembre 2026 devrait s'élever pour le budget principal à 67 547 K€, en hausse maîtrisée de 2 014 K€ (+ 3 %) par rapport au 31 décembre 2025. Cette trajectoire est cohérente avec l'ensemble des opérations réalisées en fin de mandat. Ce volume d'encours reste encore inférieur à celui de 2012.

## 4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

### Un encours de dette contenu

Illustration de l'hypothèse d'une mobilisation de 8 000 K€ d'emprunt en 2026 (budget principal)

Evolution de la dette (en K€)



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité et de gestion active de sa dette connectée aux variations du cycle d'investissements de la fin de mandature. En effet, compte tenu du niveau de réalisation en matière d'investissement au cours de l'année 2025 notamment sur tous les grands projets, un recours à l'emprunt est nécessaire pour couvrir le besoin de financement. Ce recours est conforme à notre cycle d'investissement.

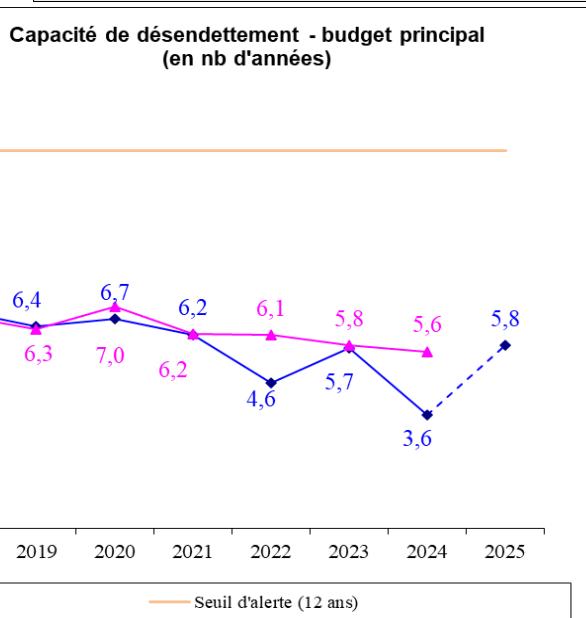
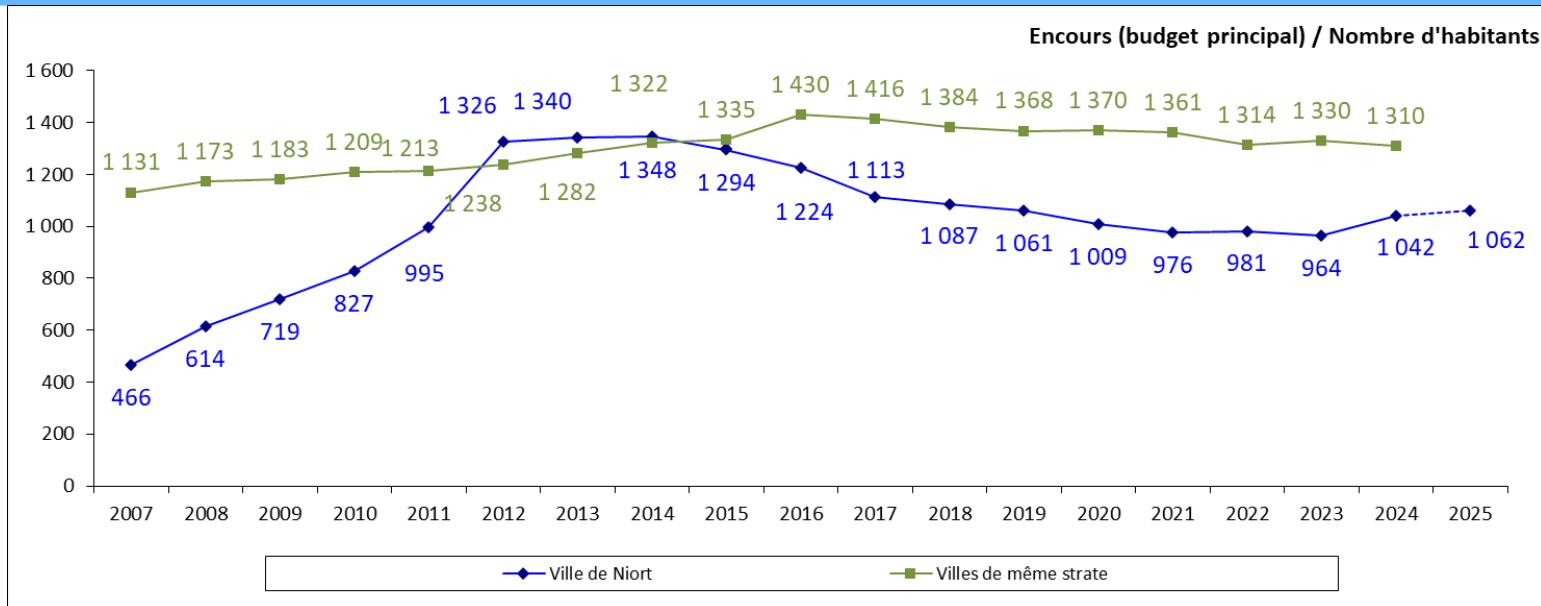
## 4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

### Une gestion optimisée de la dette vue au travers des ratios de l'endettement

Le ratio d'encours par habitants reste bien en deçà du ratio des villes de même strate.

En 2024, il était de 1 042 € par habitants (1 310 € pour les villes de même strate).

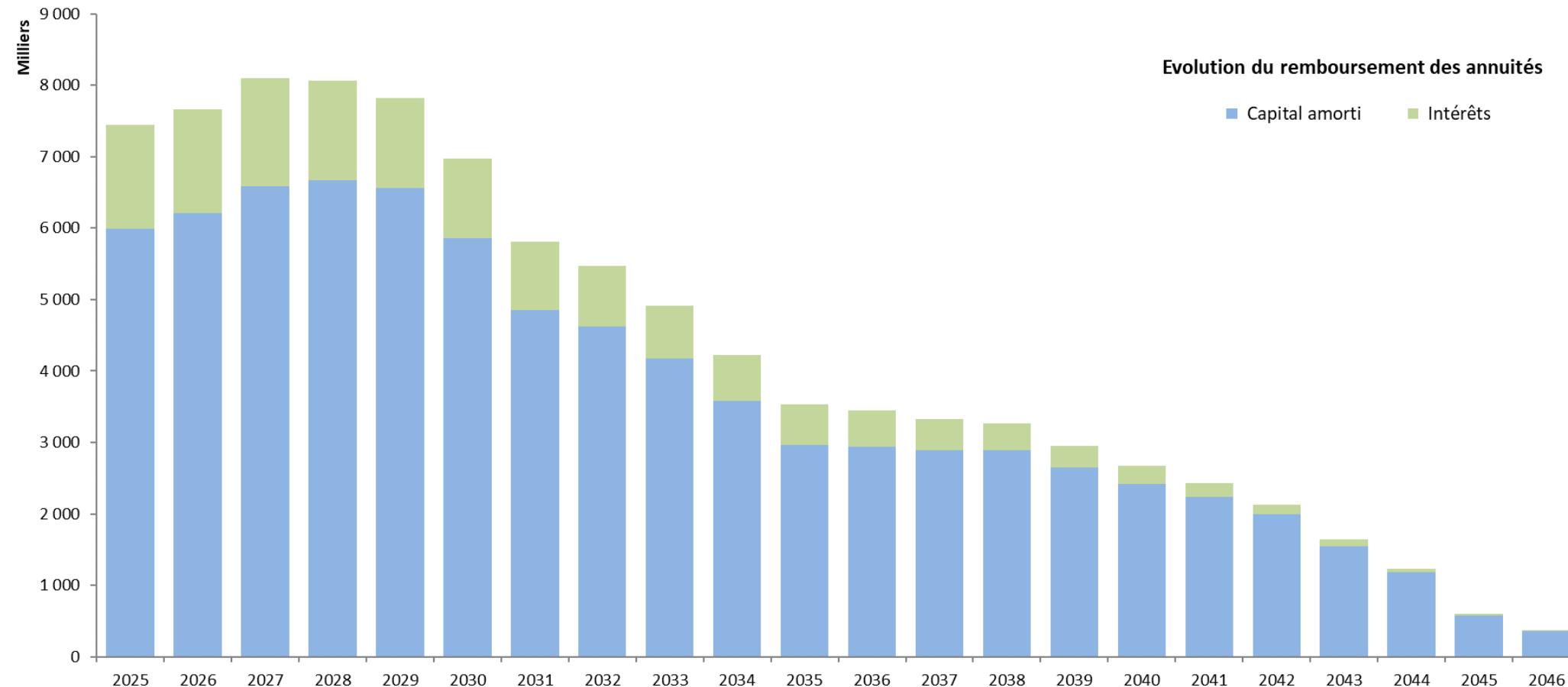
En 2024, l'encours de dette sur le budget principal était de 63 737 K€. La moyenne de l'encours de villes de même strate était de 88 337 K€.



La Ville maintient sa capacité de désendettement sous le seuil des 6 ans, proche de la moyenne des villes de même strate.

## 4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

### Profil d'extinction de la dette

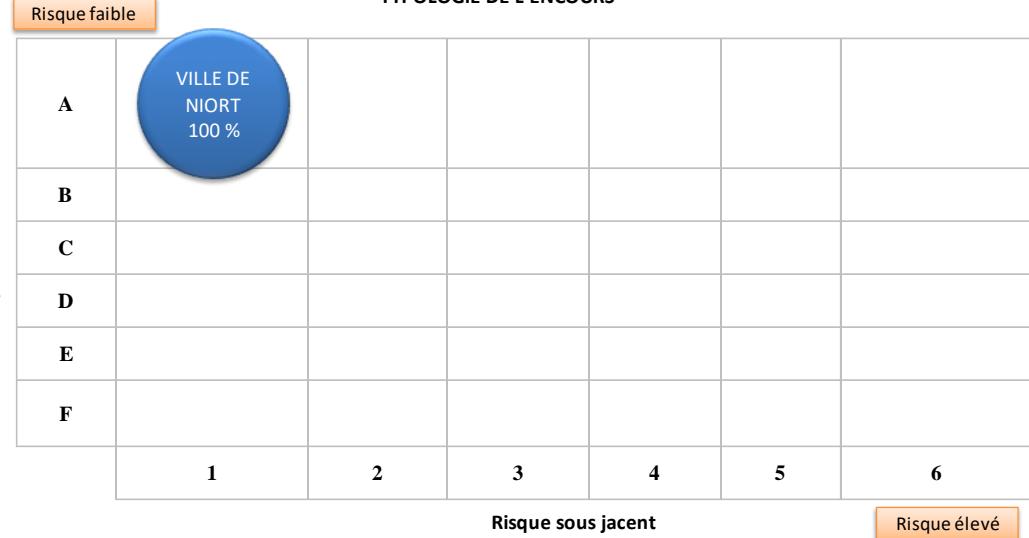


Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 8 000 K€ en 2026), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs. La seule inconnue étant l'évolution des taux d'intérêts qui restent assez élevés tant pour les taux variables que pour les taux fixes.

## 4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

### Un encours de dette contenu

CHARTE GISSLER  
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS



Au 31/12/2025, 67 % de la dette du budget principal, soit 43 994 K€, est en taux fixe.

La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés).

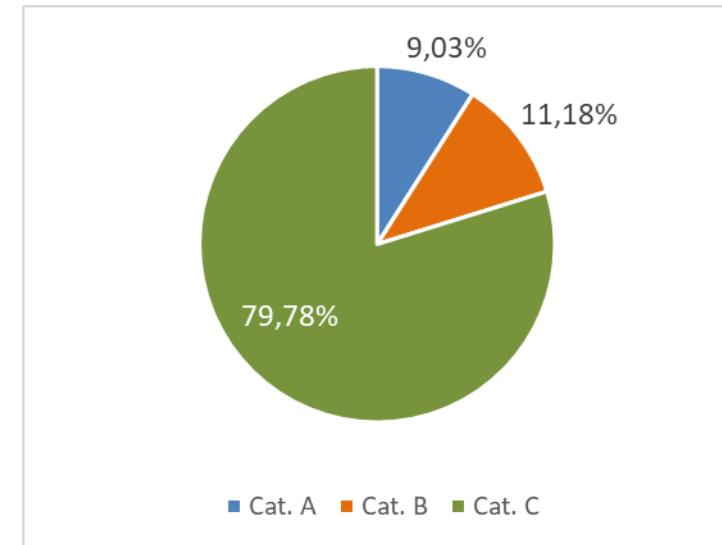
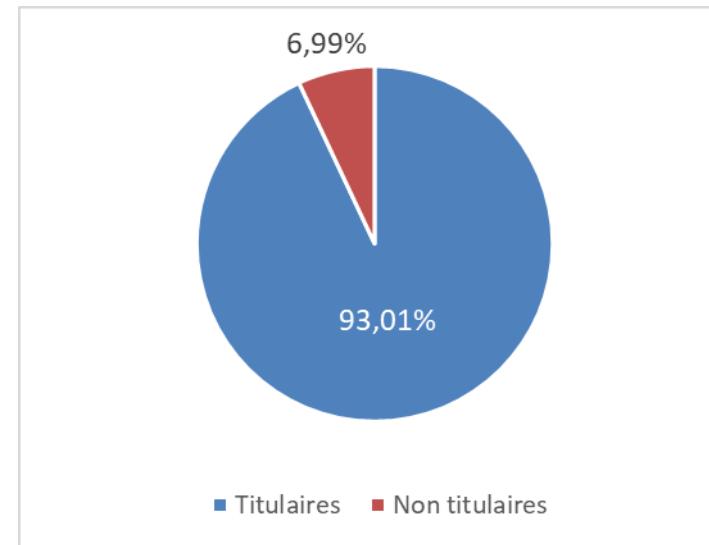
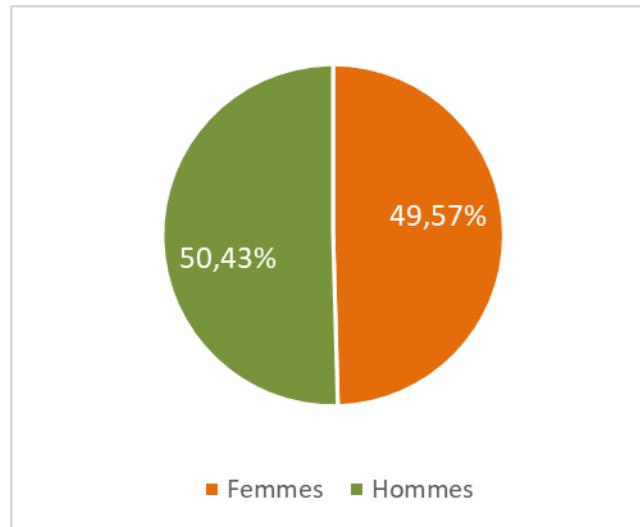
Avec une capacité de désendettement se situant autour de 6 ans, la collectivité présente une situation financière saine. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

	<b>Budget principal</b>	
	<b>En K€</b>	<b>En %</b>
Dette à taux fixe	43 993,14	66,91%
Dette à taux variable	21 757,73	33,09%
<b>Total</b>	<b>65 750,87</b>	<b>100%</b>

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,27 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

### Structure des effectifs permanents (budget principal)

Répartition graphique pour 2026



Réalisé 2024 et projections pour 2025 et 2026

	2024	2025	2026
Femmes	49,66%	49,57%	49,57%
Hommes	50,34%	50,43%	50,43%

	2024	2025	2026
Titulaires	92,86%	93,01%	93,01%
Non titulaires	7,14%	6,99%	6,99%

	2024	2025	2026
Cat. A	8,37%	9,03%	9,03%
Cat. B	10,49%	11,18%	11,18%
Cat. C	81,14%	79,78%	79,78%
ETP payés	896	876	888

## 5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

### Un enjeu : contenir l'évolution contrainte de la masse salariale

	CA 2024	Voté 2025	BP 2026
<b>Total de la masse salariale</b>	<b>43 042 K€</b>	<b>44 878 K€</b>	<b>45 800 K€</b>
dont :			
- Traitement indiciaire	22 123 K€	22 607 K€	23 691 K€
- Charges	11 131 K€	12 669 K€	13 021 K€
- Régime indemnitaire	5 939 K€	6 327 K€	5 727 K€
- NBI, SFT	433 K€	449 K€	458 K€
- Versements aux autres œuvres sociales (CASC)	292 K€	276 K€	304 K€

### Recettes

Les recettes de fonctionnement liées à la GRH perçues en 2024 représentaient 730 K€.

**La prévision de perception totale pour 2025 est de 550 K€ (BP 2025 : 546 K€) et la prévision inscrite au BP 2026 s'établit à 619 K€.** Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	CA 2024	Voté 2025	BP 2026
- Remboursement par le CCAS de la gestion RH	268 K€	268 K€	268 K€
- FIPHFP	44 K€	44 K€	44 K€
- Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	417 K€	265 K€	306 K€

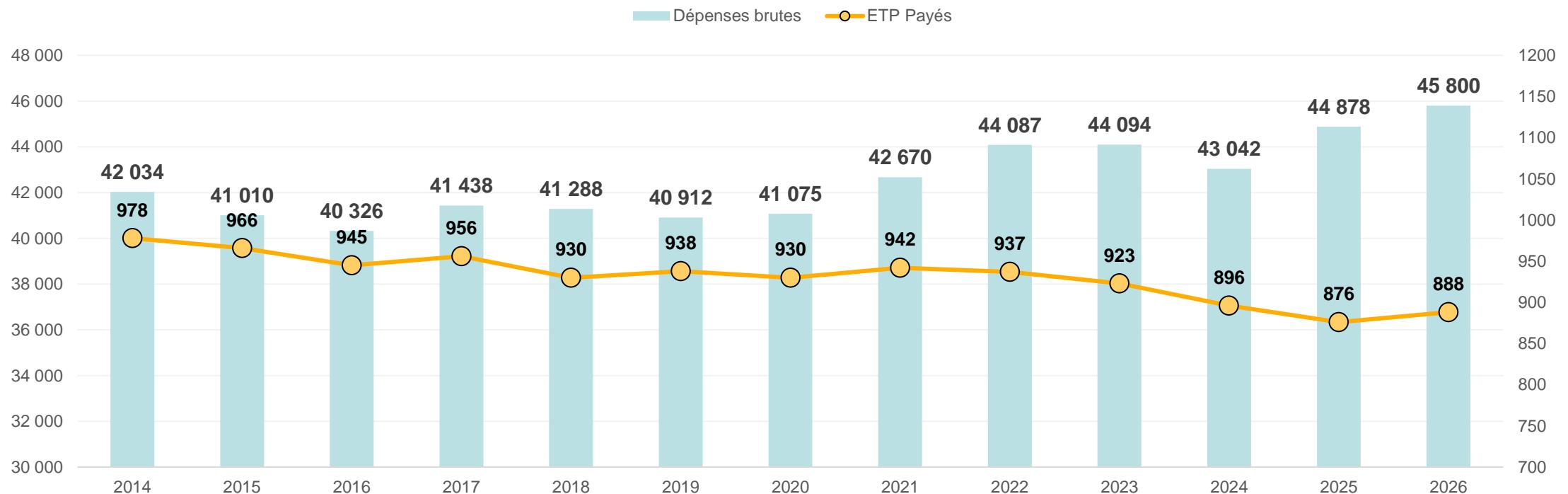
### Les évolutions réglementaires...

- Évolution du taux de cotisation CNRACL de + 3 % soit + 632 K€.
- Heures supplémentaires pour les Élections Municipales (+ 16 K€).

### ... et les évolutions du ressort de la collectivité

- Impact du transfert des 4 agents du mur d'escalade en année pleine + 1 poste administratif.
- Mise en place de la brigade de soirée estimée à 397 K€.

### Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2014



➤ La préparation budgétaire 2026 intègre un certain nombre d'éléments connus/validés à ce jour de nature à influencer à la hausse ou à la baisse l'évolution de la masse salariale :

- La mise en œuvre de projets d'organisation comme la structuration d'une brigade de nuit (12 postes projetés),
- La mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- La mise en œuvre d'une politique de remplacement et d'allocation raisonnée des moyens par politique publique,
- La continuité de la politique engagée vis-à-vis des agents en mobilité accompagnée (suite à décision médicale par exemple),
- L'intégration d'une revalorisation de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire sur le volet prévoyance.

### Temps de travail

**Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.**

En 2023, un guide de gestion des temps a été actualisé.

Il permet de :

- Centraliser en un seul document les différentes déclinaisons de la gestion des temps : définition du temps de travail effectif et les modalités de la journée de solidarité, des horaires de travail, gestion des congés annuels, des RTT, des autorisations d'absence, de la mise en œuvre du temps partiel, etc.
- Clarifier les règles en matière de mise en œuvre du temps de travail.
- Garantir les droits et les obligations de chacun en matière de temps de travail et promouvoir un ensemble de bonnes pratiques.